

**Procès-verbal de l'assemblée générale  
qui s'est tenue le 18 novembre 2016  
à Mornac (16) – salle annexe à la salle des fêtes**

Programme de la matinée :

- 9 h 00            Accueil des adhérents et invités
- 9 h 15            Le mot d'accueil – M. Francis Laurent, maire de Mornac
- Rapport d'activités et moral
  - Rapport financier & rapport des vérificateurs
  - Edition recueil de poèmes – Michel David
  - Budget prévisionnel 2017
  - Cérémonies de la Braconne
  - Elections au conseil d'administration & vérificateurs des comptes
  - Questions diverses
- 11 h 30            Dépôt de fleurs au monument aux Morts
- 12 h 15            Verre de l'amitié offert par la municipalité de Mornac
- 13 h 00            Repas en commun    au bar snack « Les Bosquets » Brie

---

Après avoir accueilli l'ensemble des participants et cité les excuses des absents, la présidente Michèle Dessendier remercie :

- La municipalité de Mornac et ses services pour le prêt de la salle des fêtes (son annexe), et pour l'organisation du verre de l'amitié qui clôturera la matinée ;
- Les membres du conseil d'administration et les vérificateurs aux comptes qui ont aidé à préparer la réunion.

« Quelques-uns de nos adhérents ont connu de sérieux ennuis de santé cette année. Toutes mes pensées vont vers eux et leurs familles. L'inexorable passage du temps a encore fait son œuvre, quelques-uns de nos amis sont décédés, parmi eux Camille Dogneton à qui un bel hommage a été rendu lors de la cérémonie de mai par le conseil communal des jeunes de Brie, Jacques Persyn que nous aurions aimé retrouver aujourd'hui pour fêter les 30 ans de l'ASFB, et plus récemment le maréchal des logis chef Fabien Jacq, sous-officier du 515<sup>ème</sup> RT, qui a succombé à ses blessures après l'explosion d'une mine au passage de son véhicule blindé, au mali. »

**« Pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, je vous invite à observer leur minute de silence. »**

Puis, la présidente explique le choix de l'association dans son souhait de revenir à Mornac pour tenir cette assemblée générale :

« Depuis la création de l'ASFB en 1986, nous sommes venus à deux reprises à Mornac. Nous avons fêté ici-même les 20 ans. Nous avons toujours gardé avec cette commune une relation particulière. En effet, même si elle n'a pas eu la tristesse de perdre un de ses enfants à la Braconne, elle a toujours été très sensible aux événements qui s'y sont produits. Auparavant, l'anniversaire de la fusillade du mois de mai était organisé par « le mouvement de la paix » et le parti communiste. Mais face à la crainte de l'oubli, il est alors décidé de créer une association pour réunir tous ceux qui souhaitent perpétuer les commémorations. C'est Guy Hontarrède qui impulse cette idée, et c'est tout naturellement qu'il a demandé à Jacques Persyn d'accueillir cette nouvelle association afin de fixer son siège social sur Mornac. C'est ainsi que le 3 avril 1985 à Mornac eut lieu la première assemblée constituante qui a adopté les statuts validés en 1986. La 1<sup>ère</sup> assemblée générale ordinaire aura lieu en octobre de la même année, chez Flammery à Rouillet St Estèphe, au restaurant de la Vieille Auberge. J'ai pu noter dans le premier procès-verbal de cette AG, les noms de : Guy Hontarrède, Mme Viger qui est alors élue présidente. Beaucoup d'amis étaient déjà présents, auprès des membres des familles de fusillés, on trouve Camille Dogneton, Pierre Chaumette, Léon Bérody, James Lanceron, Dr Ferrand, Dr Jean, Michel David, André Laplagne, Josette Beaufiles, Colette Marciquet et Jacques Persyn.

A toutes les cérémonies de la Braconne il était présent et témoignait sans cesse de sa fidélité aux valeurs de notre association. Il soutenait tous nos projets. Il aura marqué l'histoire de l'association pour le Souvenir des Fusillés de la Braconne.

Je l'avais rencontré au printemps 2015 lors du vernissage d'une exposition au musée de la Résistance, nous avons évoqué l'idée de cette assemblée anniversaire. Il était touché de ma requête et en un rien de temps il s'était remémoré la première réunion de 1985. Il avait répondu sans hésiter et son envie de nous recevoir pour cette occasion était sincère, aussi je vous remercie M. Laurent d'avoir compris combien il était important pour nous d'être là aujourd'hui, je vous en suis très reconnaissante. »

« Merci de nous accueillir à Mornac, et avant de dérouler cette matinée, je remets la présidence de cette assemblée générale à Francis Laurent, maire de cette commune ».

**Francis LAURENT**, maire de Mornac, a souhaité la bienvenue à toute l'assemblée et a rappelé que Mornac est attaché au monument des Fusillés de la Braconne. Jacques Persyn lui a souvent évoqué la Braconne, il a appris à connaître notre association à ses côtés et s'est engagé à poursuivre les bonnes relations qui unissaient Jacques Persyn et Mornac à notre association. Puis il invite chacun à partager le verre de l'amitié à la mairie de Ruelle juste après un hommage rendu au monument aux Morts de sa commune.

Ainsi s'est ouverte l'assemblée générale ordinaire de l'ASFB, dont voici ci-dessous le déroulé des travaux.

## **1 - RAPPORT D'ACTIVITE**

Adhérents : 107 en 2014, 106 en 2015 et 109 en 2016.

13 familles représentées sur 4 générations

Soutenue par de nombreuses associations AC Charente

De nombreux amis et de nouvelles adhésions de sympathisants soucieux du devoir de Mémoire

### **Bilan de nos activités et cérémonies depuis la dernière AG (le 14 nov. 2015 à Ruelle)**

15 janvier : dépôt de gerbe lors de la cérémonie à la Braconne, organisée par la municipalité de Ruelle et l'union locale de Ruelle

5 mai : dépôt de gerbe lors de la cérémonie commémorative à St-Michel

7 mai : cérémonie préparée par l'ASFB – Hommage rendu à Camille Dogneton par conseil communal des jeunes de Brie.

Mai : Remise de récompenses au concours de la Résistance à Rouillac, notre association n'a pas été représentée, et nous n'avons pas pu offrir quelques livres comme à l'habitude car nous n'en disposons plus.

23 octobre : cérémonie au camp de Souge. Présence de l'ASFB, Michel Cholet Porte drapeau des Fusillés de la Braconne reconnu par sous-préfet local.

Hommage aux 256 victimes des nazis fusillés dans le camp de Souge entre le 27 août 1940 et le 1<sup>er</sup> août 1944.

4 charentais y ont été fusillés le 21 septembre 1942 : Jean et Prosper GUILLON de Sainte-Sévère, Alexandre PATEAU de St André de Cognac et Lucien VALLINA de Cognac.

Sans oublier les cérémonies commémoratives des 11 novembre et 8 mai organisées à Brie qui honorent à chacune de ces dates le monument des Fusillés en plus du monument aux Morts de Brie.

**3 lettres du souvenir** une vraie correspondance entre l'asfb et ses adhérents

Des rencontres devant le monument avec de jeunes collégiens, écoles, enfants de Brie et M. Spencer, chercheur anglais qui fait une étude des lieux de mémoire en Charente et des actes de commémoration qui y ont été réalisées à partir de la libération jusqu'à nos jours. L'intéressé présent dans la salle est intervenu pour présenter son travail de thésard.

## **2 - RAPPORT MORAL**

Tout déroulé d'assemblée générale se doit de faire état d'un rapport d'activité et d'un rapport moral. Il est très aisé de rédiger le premier, le second fait souvent appel aux orientations souhaitées par ses membres. Notre association, même si elle a réalisé de gros projets d'aménagement dans la clairière et autour du monument, ne peut s'empêcher de se soucier de ce qu'elle laissera aux générations futures.

C'est vers la jeunesse que nous nous tournons depuis quelques années, nous la rencontrons pour lui raconter les événements, nous la récompensons lors des participations au concours de la Résistance, et nous l'invitons à venir s'exprimer devant le monument. Ces jeunes d'aujourd'hui qui connaissent d'autres guerres, il nous faut les accompagner et continuer à leur raconter le passé. Après nous, seuls les écrits resteront, il s'écrit bien des livres où chacun raconte sa propre histoire. Ce sont de véritables documents. Nous aussi nous souhaitons laisser une trace écrite des drames de la Braconne.

Notre association a une richesse inestimable en la variété des personnes qui la composent : des témoins vivants, des enfants et petits-enfants de fusillés sur 4 générations, des amis très fidèles, un historien et un poète. C'est Michel David qui nous touche avec sa poésie.... ce brin de sublime qui atteint l'essence des choses.

La poésie est un voyage vers l'inconnu ou l'infini, vers ce qui n'est pas encore et ce qui reste à définir. A la fois magique et totalement libre, elle est le reflet de l'âme de toute femme et de tout homme.

La poésie est un voyage qui nous transporte dans le temps et dans l'espace. Un détour par le passé, un retour vers le futur.

La poésie est une photographie d'un instant de l'Histoire, un souvenir pour de futures générations.

Et lorsque le temps se sera écoulé, lorsque l'historien aura disparu, le poète apparaîtra.

Michel David, « notre » poète sera invité à présenter le nouveau projet de l'association pour 2017.

### **Procédure de vote à main levée : Les rapports d'activités et moral ont été adoptés à l'unanimité**

#### **3 - RAPPORT FINANCIER** (préparé et présenté par Annick Lapouge)

et vérifié par Madame Joëlle Caporossi, Georges Renon et Eric Biche (vérificateurs aux comptes de l'association).

Voir documents joints au présent PV : Bilan financier 2016 - Budget prévisionnel 2017 – Rapport des vérificateurs aux comptes – (*pièce n°2 - 2 pages*)

Les communes qui versent une subvention annuelle à l'ASFB ont été publiquement remerciées : Champniers 120,00 € Garat 110,00 € Mornac 100,00 € Rivières 50,00 € Rouillac 150,00 € Ruelle 150,00 € Saint-Michel 100,00 € Saint-Projet-Saint-Constant 100,00 € Vars 50,00 € (elles ont versé 930 € sur l'exercice 2016).

La commune de Brie participe tout au long de l'année en assurant l'entretien du site et en mettant à disposition de l'association tous les moyens logistiques dont elle a besoin lors de l'organisation de cérémonies.

Le montant de l'adhésion 2017 a été fixée à 5 € (cinq) – sans changement depuis 2005, car il est constaté que la ligne « dons » laissée libre multiplie par 3 le montant de l'adhésion. Les bulletins d'adhésion seront envoyés à nos adhérents en janvier 2017 avec la lettre du Souvenir n° 32.

### **Procédure de vote à main levée : le rapport financier a été adopté à l'unanimité**

#### **4-PERSPECTIVES ET PROJETS 2017**

Comme il a été présenté dans son rapport moral, la présidente annonce que l'ASFB souhaite réaliser une ré édition d'un recueil de poèmes de Michel David.

Michel David explique ce qui l'a conduit à écrire sur les fusillés de la Braconne et ce qui l'anime à vouloir réunir dans un seul recueil tous les poèmes de ces précédentes éditions.

Sous le titre « Mémoire de Braconne » ce volume reprendra tous les poèmes parus successivement dans les éditions de « Braconne au cœur (mai 1986 et avril 1993) et « Clairière de Braconne » (mars 2003). Seront ajoutés les textes (poèmes et prose) parus dans d'autres publications. Michel Boutant a été sollicité pour en assurer la préface.

Après une consultation auprès de deux imprimeurs (Renon et Valentin), et études de leurs devis respectifs, l'association principal financeur a choisi de travailler avec l'imprimerie Renon (Ruelle). Ce choix s'est justifié sur des raisons techniques.

Il est prévu 1500 exemplaires + 50 exemplaires dits « de luxe ».

Le coût total du projet s'élèverait à 4850 € qui seront financés en partie par un don de Michel David à hauteur de 1500 € et le solde par l'ASFB. Cette écriture comptable a été inscrite au budget prévisionnel 2017. L'objectif de réalisation est fixé au mois de mai 2017. Le prix public du recueil sera de 18 €

Michel David émet le souhait de donner toute propriété de ses textes à l'association (copyright) Geste très fort dont l'ASFB est très reconnaissante. Il conviendra d'en définir les modalités juridiques.

L'assemblée valide ce projet et autorise l'association à engager les finances inscrites au budget prévisionnel 2017 pour sa réalisation.

Il restera à prévoir la communication de l'évènement, la diffusion de l'ouvrage, et le stockage des 1500 exemplaires.

A ce propos, la présidente demande à Michel Buisson, maire de Brie, si un local avec armoire de rangement peut être mis à disposition de l'association au centre social et culturel de Brie (ou ailleurs sur la commune).

### **Cérémonies 2017**

Dimanche 15 janvier 2017 15 heures, Michel Tricoche, maire de Ruelle demande à l'ASFB de lui communiquer des éléments de discours. Michel David sera invité à lire un ou deux poèmes

Samedi 13 mai 2017 11 heures, l'association organisatrice, il reste un invité à trouver, un appel aux jeunes sera lancé.

## **6 – ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*ELECTIONS selon les statuts de l'association*

Il est rappelé les modalités applicables pour le vote du tiers sortant

### **Article 5 :**

L'association est administrée par un conseil d'administration de quinze membres élus pour trois ans. Ils sont élus à bulletin secret par les membres présents ou représentés à l'assemblée générale et à jour de leur cotisation.

Le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année. Les premiers renouvellements seront effectués par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Au cas où l'assemblée générale ne pourrait avoir lieu une année, le mandat des membres du conseil est prorogé jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée.

Le conseil d'administration désigne son bureau qui se compose d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

### ***TIERS SORTANT POUR L'ANNEE 2017***

BARRIERE BEAUFILS Josette

BERNARD Jacques

CHOLET Michel

CORBIAT Jean

LASSOUTIERE Colette

**Tous les sortants sont candidats à rester au sein du conseil d'administration.**

Un poste de membre actif au sein du conseil d'administration est devenu vacant depuis le décès de Camille Dogneton. Il est proposé que la candidature parvenue par courrier postal, le 4 novembre 2016, soit examinée et mise à l'approbation de l'assemblée. Il s'agit de M. Jean-Claude Marquet – 85 Jard-sur-Mer adhérent à l'ASFB et à jour de sa cotisation.

*« Ma récente adhésion en novembre 2013 fut justifiée par la découverte sur internet de votre association et le besoin d'honorer la mémoire de M. Raymond Corbiat qui était un voisin, nous habitions dans le même immeuble, j'étais un gamin de 4 ans... son fils Jean et sa fille Raymonde étaient des copains d'enfance. »*

**L'ensemble des candidats a été réélu au conseil d'administration à l'unanimité.**

Il est proposé que Camille Dogneton soit nommé Membre d'Honneur (à titre posthume).

Les statuts de l'association seront revus et proposés lors d'une prochaine AG extraordinaire en 2017 afin de modifier le nombre de membres prévu actuellement (15 membres).

## **7 – Informations et questions diverses**

Jacques Bernard suggère que la « Lettre du Souvenir » soit diffusée plus largement par réseau internet aux adhérents, afin d'économiser des frais d'envois postaux.

La présidente lui répond qu'en effet cela pourrait se faire, mais que les quelques euros économisés ne remplaceraient jamais l'effet du lien que cela crée que de recevoir un courrier à son domicile. Nos adhérents sont essentiellement âgés, tous n'ont pas internet, et la dématérialisation de l'envoi rend le contact moins chaleureux. Il n'est pas encore temps de tout automatiser entre nous et nos adhérents. Gardons ce lien manuscrit qui permet à la présidente d'ajouter le petit mot de sa main afin de prendre des nouvelles de chacun.

Plus aucune question n'étant proposée à l'ordre du jour, l'assemblée générale s'est terminée à 11 h00

L'ensemble des participants s'est déplacé jusqu'au monument aux Morts de Mornac (devant la mairie). Georges Renon, porte-drapeau de la FNACA de Brie, Jacques Bernard, porte-drapeau des retraités militaires et Michel Cholet, porte-drapeau de l'ASFB, ont été remerciés et salués par les autorités présentes.

Cette matinée s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité de Mornac et par un repas pris en commun au snack-bar « Les Bosquets » Brie.